

Jardins Familiaux - Projet de création à Port Douvot - Demande de subvention au Conseil Général

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre de la politique des jardins familiaux menée dans notre ville et compte tenu des demandes de parcelles formulées par des habitants auprès de l'Association des Jardins Familiaux de Besançon et des environs, un projet de 22 parcelles a été établi dans le quartier de Port Douvot - chemin d'Avanne à Velotte.

Ces parcelles devraient intéresser en premier lieu des familles de Planoise.

Le projet comprenant : délimitation par clôtures - plantation - allées - portail - aire de stationnement et puits, s'élève à 300 000 F.

Sur proposition de la Commission Environnement, le Conseil Municipal est appelé à :

- adopter le projet,
- solliciter l'aide du Conseil Général, la part financière complémentaire étant prise en charge sur les crédits délégués à l'Association,
- autoriser le Maire à signer la convention à passer avec l'Association,
- inscrire en recettes au chapitre 901.5/1053.87024.34000 et en dépenses au chapitre 901.5/235.87024.34000 le montant de la subvention dès octroi par le Conseil Général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.